PRESENTEVILLERS INFO

MAI 2015

MAIRIE

Fermeture secrétariat de mairie :

Le Secrétariat de Mairie sera **fermé le jeudi 07 mai 2015.**
En cas d'urgence, s'adresser à M. le Maire ou à M. Mmes les Adjoints.

Objets trouvés :

Un trousseau de clés a été trouvé Rue des Charmes, le réclamer au Secrétariat de Mairie**.**

Recensement :

Acte volontaire dès l'âge de 16 ans, il concerne tous les jeunes Français, filles et garçons. Cette démarche s'effectue dans la mairie du lieu de résidence. Les listes de recensement facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales ; elles sont ensuite transmises au centre du service national de rattachement, Besançon pour la région Franche-Comté, qui établit les convocations pour la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable pour l'inscription aux examens placés sous le contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, etc.).

Entre 18 et 25 ans, le certificat de participation à la JDC est exigé pour s'inscrire aux examens, concours et permis de conduire.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE

Les inscriptions pour la rentrée de 2015 se feront à l'école de Présentevillers auprès de Mme Jeanine MULLER (Directrice) le vendredi 15 mai 2015 de 16 h à 19 h.

Sont concernées :
- les familles qui ont un enfant né en 2012,
- les nouvelles familles dans la commune,
- les familles extérieures qui demandent une dérogation.

Documents à fournir :
- certificat d'inscription délivré par la Mairie
- photocopie du livret de famille (complet)
- photocopie vaccinations du carnet de santé de l'enfant
- dossier administratif délivré par la Mairie

Merci de venir en mairie avant de vous rendre à l'école.

VIVRE ENSEMBLE

Nuisances sonores :

Rappel de l'arrêté préfectoral du 19 avril 1990 et du 19 avril 2005 ; de l'arrêté municipal du 13 juillet 1988.
Les travaux de jardinage et de bricolage ou autres travaux bruyants, réalisés par des particuliers, nécessitants l'usage de tronçonneuses, tondeuses, perceuses, scies, nettoyeurs haute pression,… sont autorisés les jours ouvrables :

- en semaine du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le Samedi de 9h00 à 12h et de 15h à 19h

Permission de voirie pour travaux:

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1, nous vous rappelons que toute personne qui souhaite effectuer des travaux avec emprise sur le domaine public, doit être autorisée par une permission de voirie, dans le but de garantir la sécurité de tous.

CCVR – COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA VALLEE DU RUPT

La CCVR recrute des jeunes âgés de plus de 18 ans, habitant la CCVR pour aider le gardien de la déchetterie intercommunale de Désandans.

Deux périodes sont proposées : du 29/06/2015 au 11/07/2015 et du 13/07/2015 au 25/07/2015.

La déchetterie est fermée le mardi et le dimanche. Tous les autres jours sont susceptibles d'être travaillés. Durée du travail 35 heures/semaine soit 70 heures/période.

Inscriptions par courrier auprès du Secrétariat de la CCVR **jusqu'au 30 mai 2015** en mentionnant son état civil, ses coordonnées complètes avec n° téléphone, et la ou les périodes de travail choisies. La désignation des candidats se fera par tirage au sort.

La rémunération est d'environ 550 € nets par période.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le secrétariat de la CCVR : **03.81.92.32.30.**

CEREMONIE DU 08 MAI 1945

Vous êtes tous cordialement invités à la cérémonie de commémoration de la victoire

le vendredi 08 mai 2015.

Départ de la mairie à 10h30,
Allocution et dépôt de gerbe au monument des fusillés.

A l'issue de la manifestation, la municipalité vous convie au traditionnel vin d'honneur.